

# Protection statutaire de l'agent agressé ou poursuivi dans l'exercice de ses fonctions

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 3 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18,gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

### **Objectifs**

Être en mesure de gérer dans les meilleures conditions l'obligation statutaire de protection de l'agent public dans l'exercice de ses fonctions



### **Public Visé**

Tout responsable amené à gérer la situation des personnes susceptibles d'être confrontées à des agressions, verbales ou physiques, sur leur droit à la protection fonctionnelle



Maîtriser le statut de la fonction publique, niveau débutant

### Objectifs pédagogiques

Être en mesure de faire face aux principales difficultés engendrées par une obligation mal connue

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique suivi d'échanges
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Qualification Intervenant.e.s

Sylvain DEMARET, Administrateur général

### Parcours pédagogique

- Protection due au fonctionnaire victime d'une agression (protection contre les attaques quelle qu'en soit la forme)
- Conditions de l'octroi de la protection
- Assistance juridique au cours de la procédure
- L'indemnisation par l'administration du préjudice subi
- Protection due au fonctionnaire mis en cause pénalement
- Conditions de l'octroi de la protection
- Intervention de l'administration dans la procédure
- Assistance juridique au cours de la procédure
- Focus sur :
- n° 1 : étendue de la protection due à l'agent poursuivi
- n° 2 : conflit entre agents revendiquant chacun la protection
- n° 3 : Autonomie du droit de la protection au regard du droit disciplinaire



Les agents publics sont de plus en plus souvent accusés de commettre des infractions (ingérence, corruption, mise en danger d'autrui...) dans le cadre de leurs fonctions et sont poursuivis comme tels devant la justice pénale.

Ils sont fréquemment exposés, surtout lorsqu'ils sont au contact du public et inversement, à des insultes, brimades ou autres agressions. Trop nombreux sont ceux qui ignorent encore que leur collectivité doit statutairement les protéger, qu'ils soient victimes ou accusés. L'objet de ce stage est de faire connaître le régime juridique de cette protection d'autant plus malaisé à appréhender que les textes sont laconiques et la jurisprudence incertaine.

### Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- Avant la formation : un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- Après la formation : une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

### Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap: Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org



7.00 Heures

1 Jour

**€** Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne): 680.00

Inter Adhérent (Par personne): 640.00



Gaëlle DUCHER Responsable Ingénierie Formation Tél.: 0153391418

Mail: gaelle.ducher@adiaj.org